

## Compte-rendu du CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) du lundi 16 novembre

### - Déclaration de l'Unsa éducation

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, et Messieurs les membres du comité technique,

L'UNSA-Education aimerait tout d'abord remercier Monsieur le Directeur Académique d'avoir accepté cet ajout au comité technique concernant la situation au collège d'Avion. Les situations de tension existent, elles ne sont pas malheureusement exceptionnelles, mais elles peuvent être dramatiques. Lorsque nous connaissons ces situations, notre devoir est de rester factuel, et d'agir au nom de la protection des élèves et des personnels. C'est en ce sens que nous avons souhaité solliciter le CHSCT-D même si sur cette situation il s'agit bien de sûreté et non d'hygiène, de sécurité incendie. Les questions qui peuvent nous intéresser relèvent de la responsabilité et de l'organisation de la Direction Académique. Quelles sont les procédures mises en place par celles-ci lors de ces situations de crise ? Quels appuis a posteriori et de formations en amont sont apportés par les autorités académiques aux écoles et EPLE ? Et surtout quels sont les suivis effectués en cas de changement de personnels ?

Nous souhaiterions que soit effectué la présentation en instance d'un rapport annuel de sûreté des écoles et des EPLE. Concernant notre ordre du jour, nous souhaiterions dire ô combien cette rentrée n'est pas ordinaire, et en ce sens prendre conscience que notre année ne peut pas répondre aux objectifs et injonctions habituelles. Deux premières situations techniques que nous n'avons pas abordé lors de notre dernier CDEN. La première concerne la certification PIX mise en place à partir de cette rentrée pour les 3e et Terminale. Comme souvent l'art de construire des usines à gaz s'associe à l'art de compliquer la vie des personnels. Le premier touché est l'organisateur.

Deux exemples rapides :

1. Un élève se trompe d'adresse mail lors de sa première connexion, qu'il peut faire de chez lui. L'organisateur est dans l'impossibilité technique d'écraser l'adresse, et de régénérer un lien. A cette heure aucune solution n'est proposée aux établissements.

2. Ce dossier ne dépend pas directement de cette Direction Départementale, ni du Bureau d'Assistance informatique ( le BAIP ), puisque c'est le Délégué Académique au Numérique Educatif qui est sensé gérer. Et pourtant, deuxième exemple, quand une difficulté informatique survient, qui l'établissement sollicite-t-il ? Le BAIP, qui a mis en place de son côté une nouvelle plateforme de demande d'aide (ceseline) qui au lieu des 5 minutes habituelles propose depuis peu 22 pages de 20 motifs chacune soit 440 motifs dans lesquels vous devez piocher rendant la recherche chronophage...

Deuxième situation technique que nous souhaitons aborder rapidement : la circulaire de lutte contre l'absentéisme du 8 octobre 2020. Sur le fond, nous pourrions échanger

longtemps, et nous vous proposons de tenir au plan départemental un Groupe de Travail sur ce dossier de lutte contre l'absentéisme, en y associant les organisations syndicales ainsi que les représentants des parents d'élèves. Ce cadre réglementaire est connu et s'appuie sur la circulaire 2014-159 du 24 décembre 2014. Dans notre circulaire départementale, il n'y a aucune référence à l'écrit effectué par l'IA-DASEN contrairement à ce que préconise la circulaire nationale et qui s'opérait jusqu'alors. Nous vous avons fait part en CDEN de l'importance plus que symbolique de ce courrier, celui-ci a une place réglementaire et obligatoire. A Contrario, il y a un surinvestissement du niveau local et de la délégation au niveau du bassin et du district, deux termes qui n'existent pas dans la circulaire nationale. Nous comprenons l'objet de ce glissement mais il ne répondra pas efficacement à la lutte contre l'absentéisme.

De même, nous ne comprenons pas ce que vient faire l'article L 111-3 du code de l'Éducation au sein de la sollicitation des membres de la communauté éducative au sens de l'article. Ces points sont très techniques Monsieur le Directeur Académique. Pour l'UNSA-Education, la lutte contre l'absentéisme passe par effectivement un travail de terrain et une grande réactivité, c'est-à-dire des moyens en personnels enseignants, d'éducation, de direction, sociaux et de santé. Pour être caricatural, vous luttez contre l'absentéisme parce que vous avez un téléphone et du temps. De plus en temps de COVID les absences augmentent très fortement, entre les cas avérés, les suspicions, les isolements, et les reports de tests. Et les personnels passent leurs journées non à lutter contre l'absentéisme mais à faire du traçage, des jours entiers à faire des dossiers, remplir des coordonnées qui à terme ne serviront peut être pas. Ces deux premières situations ont pour objectif de faire prendre conscience que cette année est encore moins ordinaire que les autres, et que nous ne pouvons pas continuer à faire comme si de rien n'était, comme si cette année, vous pouviez continuer à faire tomber sur l'ensemble des personnels des injonctions du jour pour le lendemain. Parce que ce ne sont pas les priorités de cette année confrontée aux crises, et que les impératifs sanitaires en grande partie aspirent une très grande majorité du temps des personnels.

Pour tout le reste, il est traité après, bien après. Et cela concerne bien tous les personnels, et tous les niveaux.. En ce qui concerne les écoles, nous souhaitons rappeler les difficultés et la complexité des situations que nos collègues ont à gérer au quotidien dans leurs écoles : les directeurs, qui ont préparé sur leur temps de vacances l'organisation de la rentrée différée afin de rendre 3 hommages à Samuel Paty, pour finalement apprendre vendredi soir que la rentrée se ferait à l'heure habituelle.

L'organisation matérielle, suite au protocole sanitaire renforcé, connu à la toute fin des vacances, se révèle être un vrai casse-tête : la circulation des élèves dans l'école et dans l'espace extérieur et donc le traçage, la réorganisation de l'espace dans la cour de récréation, le nettoyage des locaux plusieurs fois par jour. Bien sûr, les municipalités sont en appui, mais avec des moyens très différents d'une municipalité à une autre. Les directeurs et les collègues nous font remonter que les parents leur posent assez souvent des questions d'ordre médical, auxquelles ils ne peuvent pas - et n'ont pas - à répondre. Dans certains secteurs, dont notamment le bassin minier, il faut aussi gérer

la position des parents « anti-masques », qui sont parfois véhéments et agressifs envers les directrices et directeurs d'école. Les équipes sont donc exténuées, désabusées, en colère, avec en première ligne les directrices et les directeurs qui sont sur tous les fronts, pour qui les vacances d'automne n'ont pas été synonymes de repos, et qui ont été confrontés dès le 2 novembre à une rentrée plus que compliquée. C'est pourquoi le SE-UNSA a dernièrement écrit à Madame la rectrice concernant le diagnostic de mise en sûreté que nous avons déjà abordé en CDEN et qui fait 9 pages. Il y a quelques mois le mirage d'un monde « d'après » existait. Nous fondions peu d'espoir sur la volonté politique de nos dirigeants de faire autrement, et cela aura politiquement un coût. Pour le reste, l'ordinaire continue à s'accumuler à l'extraordinaire, et nous en sommes désabusés.

#### **Réponses du DASEN :**

L'essentiel de l'ordre du jour étant consacré au bilan de la rentrée 2020, déjà largement évoqué au CDEN, le DASEN propose de prendre le temps de répondre à d'autres questions qui ne sont pas liées directement au CTSD en lui-même.

- Concernant l'évocation d'un redécoupage de certains secteurs de Calais par la mairie de Calais au niveau de la carte scolaire, le DASEN rappelle qu'il s'agit d'une compétence de la mairie.
- Les travaux sur la carte scolaire débuteront la semaine prochaine. L'IA n'est pas au courant de ce projet de redécoupage, et pense qu'il peut y avoir là une volonté de la mairie de rééquilibrer les effectifs en baisse de façon importante sur la ville de Calais.

#### **Crise sanitaire**

Il y a nécessité de distinguer 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré.

Au niveau **de la rentrée du 2 novembre**, (évoquée dans notre déclaration), il y a eu beaucoup d'alertes avant la rentrée émanant du 1<sup>er</sup> degré mais aussi des collectivités, alertant l'inspection académique sur le fait qu'il était extrêmement difficile d'organiser l'accueil des élèves de 8 H à 10 H. L'IA concède que le changement et l'annonce ont eu lieu très tardivement.

Il est important de travailler sur **la liberté d'expression et la laïcité**, tout en étant bien conscients que c'est difficile sur certains secteurs.

Pour le DASEN, il n'y a pas d'injonction sur **l'absentéisme** (voir la déclaration de l'UNSA éducation).

La direction de vie scolaire peut être en appui sur ce sujet, ainsi que la cellule dédiée à cette problématique.

L'IA reconnaît un impact certain sur les personnels de **la lourdeur des tâches** qui s'accumulent (traçage, non brassage), voir notre déclaration.

**Le diagnostic de sécurité dans les écoles**, évoqué dans notre déclaration : il existe une liste de contacts, mais la mise en œuvre est compliquée.

Il y aura nécessité pour le DASEN de réunir **le groupe de travail « direction »** juste avant ou après les prochaines vacances, le DASEN réfléchira en lien avec les organisations syndicales à une éventuelle autre composition.

**Le PIX** (évoqué dans notre déclaration) : cette certification à l'outil numérique délivrée en 3<sup>e</sup> et Terminale connaît une mise en œuvre compliquée, que reconnaît par ailleurs le DASEN.

Les demandes de passage **en enseignement hybride au collège** ne seront que très rarement accordées. Quand il s'agit d'une problématique de restauration, on essaie d'abord de trouver des solutions avec le Département.

Nous rappelons que l'UNSA éducation a écrit au ministre afin qu'il puisse y avoir des consignes données pour laisser les collèges s'organiser si des adaptations sont nécessaires, en fonction des situations locales.

L'IA répond que le fonctionnement hybride est moins évident au collège, en raison de l'âge des élèves, de fait moins autonomes.

Concernant **les sorties**, si elles ont régulières, elles peuvent être maintenues dans le respect du protocole sanitaire. S'il ne peut être assuré, on renonce à la sortie.

Quant aux sorties exceptionnelles, elles sont toujours possibles, mais en fonction du contexte, car le plan Vigipirate est de vigueur. L'IA décide alors si c'est pertinent, et le Sous-préfet accorde ou non.

Le DASEN indique qu'il n'est pas en capacité de délivrer des ASA pour les enseignants si des garderies sont fermées.

**La liste des affectations**, suite aux différentes phases du mouvement, sont en préparation d'extraction par les services de l'IA, et devraient nous parvenir avant la fin de semaine.

**Un point complet est fait sur la situation du collège d'Avion**, où une tentative d'intrusion a eu lieu vendredi.

Mme Kéhic, Secrétaire du CHSCT, intervient afin de souligner la rapidité d'intervention suite à cette intrusion, avec la mise en place d'une cellule d'écoute dès l'après-midi même, et la sécurisation du professeur qui était visé.

Il y a eu donc une très bonne interaction CHSCT/Institution.

Il faut, selon Mme Kéhic, un suivi de la cellule d'écoute mise en place.

Mme Kéhic demande également la mise en place d'un groupe de travail portant sur la sécurité des écoles et établissements, donnant par la suite une formation aux enseignants sur les signaux faibles de radicalisation à repérer, la mise en sécurité des accès aux écoles et établissements.

Par ailleurs, les collègues méconnaissent les RSST, le DUERP. Il faut donc leur amener ces informations.

Les 3 PV des CTSD précédents sont adoptés à l'unanimité.

La séance est levée à 12 H 46.